

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 1^{er} mars 2023

L'AGENCE D'ARCHITECTURE PCA – STREAM LAURÉATE POUR LA RÉALISATION DE L'EXTENSION DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE BOBIGNY

Le concours de maîtrise d'œuvre lancé en juin 2021 pour l'extension du tribunal judiciaire de Bobigny a abouti à la sélection du projet de l'agence PCA – STREAM.



Vue depuis la rue Pablo-Picasso © PCA – STREAM

L'agence publique pour l'immobilier de la Justice (l'APIJ), principal opérateur immobilier du ministère de la Justice, assure la maîtrise d'ouvrage pour l'extension du tribunal de Bobigny.

Ce projet vise à regrouper sur un site unique les différents services de la juridiction – aujourd'hui répartis sur plusieurs bâtiments par manque de place – afin d'améliorer les conditions de travail du personnel.

Le nouveau bâtiment recevra les services du pôle pénal et du tribunal pour enfants ainsi qu'un nouveau dépôt – pour les personnes détenues en attente de jugement – dont la capacité d'accueil triplera au regard de l'actuel. Il accueillera également la nouvelle entrée du tribunal, avec des espaces plus adaptés aux évolutions du fonctionnement de la justice, afin d'offrir les meilleures conditions d'accueil du public. Après le lancement de la consultation en 2021, 4 candidatures avaient été sélectionnées parmi les 68 reçues. Le jury, qui s'est tenu fin janvier 2023, a sélectionné le projet architectural de l'agence PCA – STREAM.

CONTACT PRESSE APIJ :

Marion MORAES, Responsable Communication

Tél : 01 88 28 89 16 / 06 48 16 24 73 – E-mail : marion.moraes@apij-justice.fr

Situé au nord-est du centre-ville de Bobigny, à environ 2 minutes à pied du pôle multimodal Pablo Picasso, le nouveau bâtiment s'articulera avec le tribunal judiciaire, autour d'un vaste parvis s'ouvrant sur l'avenue Paul Vaillant Couturier, dans l'axe du pôle multimodal.

Le projet affiche une symbolique architecturale forte, qui incarne l'autorité de l'institution judiciaire par une réinterprétation des codes classiques dans un langage contemporain. Le parvis largement végétalisé, aux dimensions généreuses, matérialise l'ancrage de l'institution sur le territoire et participe à la rendre lisible et accessible. La salle des pas perdus en double hauteur, dessert les nouvelles salles d'audience publiques et mène vers une passerelle connectée au bâtiment existant. Elle est largement éclairée par sa verrière zénithale et sa façade vitrée, lui conférant une atmosphère accueillante et paisible. Les espaces de travail donnant sur des terrasses végétalisées témoignent, quant à eux, du soin porté à l'amélioration des conditions de travail du personnel judiciaire.

Ce concours d'architecture sera suivi d'un appel d'offres portant sur la réalisation des travaux qui se dérouleront de 2025 à 2026 pour une livraison de l'extension en 2026. Un phasage fin des travaux à mener sur le site permettra d'assurer la continuité de l'activité des juridictions pendant cette période.

En savoir plus sur l'opération

Groupement MOE : PCA – STREAM (mandataire) / Eté Design / Atelier Hervé Audibert / La compagnie du paysage / Ingerop Conseil et Ingénierie/ Khephren Ingénierie/ BMF/ Avel Acoustique/ ATMOS LAB LTD Limited Liability Company / Cronos Conseil/ Mott MacDonald / Artelia SAS/ CSD &Associés

Calendrier du projet

- Juin 2021 : lancement du concours de maîtrise d'œuvre
- Janvier 2023 : sélection du projet lauréat
- 2025 à 2026 : réalisation des travaux
- 2026 : livraison de l'extension

Chiffres clés

- Environ 20 000 m² de surface de plancher pour l'extension neuve
- 595 postes de travail
- 6 salles d'audience publique
- 44 salles d'audience de cabinet

Le projet en images



Vue aérienne © PCA – STREAM



Vue depuis le jardin © PCA – STREAM



Salle des pas perdus © PCA – STREAM



Vue de la grande salle d'audience © PCA – STREAM



Vue des bureaux © PCA – STREAM

A propos de l'APIJ

L'Agence publique pour l'immobilier de la Justice (APIJ) est un établissement public à caractère administratif rattaché au ministère de la Justice. L'APIJ a pour mission de construire, rénover et réhabiliter les palais de justice, les établissements pénitentiaires, les bâtiments des services de la protection judiciaire de la jeunesse, et les écoles de formation du ministère sur tout le territoire national, y compris en outre-mer. Elle participe par ses études et expertises à la définition de nouveaux programmes judiciaires et pénitentiaires.

Pour en savoir plus : www.apij.justice.fr